

Du 21 au 30 Juin 2024



Avec la participation de la



**Course en Duo de 500 milles en deux étapes,
jauge OSIRIS,
Une épreuve de course au large du Championnat
Occitanie Habitable Duo**

Grade 4 de la Fédération Française de Voile

Informations à <https://www.sngrpc.com/mini-max/>

Pour s'inscrire:



† Secrétariat de la SNGRPC – Quai d'Escale – 30240 Port Camargue

☎ 04.66.53.29.47

✉ contact@sngrpc.com

🖥 <https://www.sngrpc.com/inscriptions-en-ligne/>

Inscriptions ouvertes jusqu'au Vendredi 14 Juin 2024 à 17h00





MINIMAX 2024

AVIS DE COURSE

Du 21 juin au 30 juin 2024

**Organisée en Méditerranée Occidentale par la
Société Nautique Grau du Roi Port Camargue**

**Avec la participation de la
Société Nautique d'Ajaccio**



**Course en Duo de 500 milles en deux étapes, jauge OSIRIS,
Une épreuve de course au large du Championnat Occitanie Habitable Duo
Grade 4 de la Fédération Française de Voile**

La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1(a).

Préambule

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents et aux accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.

1 REGLES

L'épreuve est régie par :

- 1.1 - les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile 2021/2024 (voir définitions RCV)
- 1.2 - la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2, entre l'heure légale du coucher et du lever du soleil.
- 1.3 - les règles de jauge OSIRIS et les REV (Règles d'Equipement des Voiliers)

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles à partir du 2 juin 2024
- 2.2 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante <https://www.sngrpc.com/mini-max/>

3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse <https://www.sngrpc.com/mini-max/> Les documents seront dupliqués sur le groupe WhatsApp coureurs constitué avant le départ de la course
- 3.2 Les concurrents devront avoir à leur bord le matériel permettant l'utilisation de la messagerie électronique WhatsApp.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

L'épreuve est ouverte à :

- 4.1 - Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A ou B norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 3^{ème} catégorie de navigation ou équivalent.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation semi-hauturière de la Division 240 et devront **être équipés de lignes de vie fixes et à poste pendant toute l'épreuve.**

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

Les bateaux seront équipés par l'organisateur de balises de géolocalisation Ocean Tracking à alimentation autonome (45 jours). Elles auront deux modes de transmission GSM ou IRIDIUM. Elles seront obligatoirement à maintenir en service depuis le départ de Port Camargue jusqu'à la ligne d'arrivée retour sur Port Camargue, y compris quand les bateaux ne sont pas ou plus en course. Les traces des concurrents seront enregistrées à fréquence rapprochée (de 30 secondes à 1 minute) dans les zones de passages critiques. Elles seront mises à disposition du grand public pendant la course avec un lien publié sur le site www.sngrpc.com/mini-max/ dans la rubrique MINIMAX 2024

- 4.2 Tous les bateaux jaugeés OSIRIS appartenant aux groupes de rating L (classe Mini uniquement) R2, R3, C et D

4.3 La régata est ouverte aux bateaux en équipage en double avec au moins un majeur à bord.

4.4 La régata ne pourra accueillir que 30 bateaux concurrents au maximum

4.5.1 Documents exigés à l'inscription

a) Pour chaque concurrent en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide

ou

- la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée :
 - pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
 - pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

b) Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou, pour les majeurs, un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).

c) une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

4.5.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge OSIRIS ou certificat issu de l'ORC, en cours de validité jusqu'à la fin de l'épreuve
- un certificat de conformité valide fourni par la classe pour les voiliers qui relèvent d'une association de classe
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.5.3 Les bateaux peuvent s'inscrire et régler en ligne via le lien suivant : <https://www.sngrpc.com/inscriptions-en-ligne/> ou régler par chèque envoyé par courrier à la SNGRPC

Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5 DROITS A PAYER

5.1 **Les droits requis sont de 400 euros, incluant la location de la balise (90 euros). Inscriptions à partir du 29 mars 2024 et jusqu'au 31 mai 2024.**

Ces droits couvrent la participation à la régata, le stationnement à Port Camargue à partir du dimanche 16 juin 2024 et à Ajaccio pendant la durée de l'étape, l'apéritif dinatoire du vendredi

21 juin, la soirée des équipages à Ajaccio du mardi 25 juin, l'apéritif lors de la proclamation des résultats, le stationnement à Port Camargue jusqu'au samedi 6 juillet 2024

Au-delà du 31 mai et jusqu'au vendredi 14 juin 2024 à 17 heures une majoration à **450 euros** sera appliquée pour toutes inscriptions ou retard au règlement.

Les inscriptions seront closes le vendredi 14 juin 2024 à 17 heures

Une caution de 600 euros représentant le prix TTC de la balise (non encaissée) sera demandée pour les balises de géolocalisation.

5.2 En cas d'annulation de l'inscription à l'initiative du concurrent, le remboursement des droits sera effectué comme suit :

- **Jusqu'au 31 mai 2024 inclus** le remboursement des droits d'inscription sera de **100%** sur simple demande du concurrent.

- **A partir du 01 juin 2024** le remboursement des droits d'inscription sera de **50%** du montant pour tout concurrent en signifiant la demande au moins 48 heures avant le départ.

- **Aucun remboursement** ne sera possible dans les 48 dernières heures avant le départ, c'est-à-dire à partir du jeudi 20 juin 2024, 10 heures.

6 PUBLICITE

6.1 [DP] [NP] Les bateaux [doivent d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

6.2 [DP] [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des cagnards ou des pavillons que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

7 RESERVE

8 PROGRAMME

8.1 Ouverture des inscriptions le **29 mars 2024**

8.2 Accueil des concurrents à Port Camargue à partir **du dimanche 16 juin 2024**

8.3 Briefing obligatoire skipper ou Co skipper le vendredi 21 juin à 18 heures au Club House suivi d'un **apéritif dinatoire**.

Petit déjeuner au club house le samedi 22 juin

Signal d'avertissement à Port Camargue pour la course 1 le samedi 22 juin à 10 heures

Repas des équipages mardi 25 juin à Ajaccio

Signal d'avertissement à Ajaccio pour la course 2 le mercredi 26 juin à 10 heures

Proclamation des résultats le dimanche 30 juin à 11 h avec apéritif.

8.4 Toute modification au programme sera annoncée par avenant sur le panneau virtuel officiel <https://www.sngrpc.com/mini-max/> et sur le groupe WhatsApp coureurs au moins 24 heures avant la modification

9 CONTRÔLE DE JAUGE ET SECURITE [DP]

9.1 Les contrôles se feront à partir du mercredi 19 juin. Les skippers doivent prendre rendez-vous au secrétariat du club. Dernier rendez-vous vendredi 21 juin à 16 h.

Une plage de 2h est à prévoir pour tenir compte des aléas dans les opérations de contrôle. Pour leur contrôle, les bateaux devront être stationnés à proximité du local de la SNGRPC.

9.2 Chaque bateau doit présenter un certificat de jauge OSIRIS en cours de validité et, pour les voiliers qui relèvent d'une Association de Classe, un certificat de conformité valide fourni par la classe. La validité doit être maintenue pour toute la durée de la compétition.

9.3 Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation semi-hauturière de la Division 240 avec en plus des lignes de vie à poste.

La date limite de validité des équipements qui en comportent un doit couvrir toute la durée de la compétition.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

9.4 [DP] Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment et doivent respecter la RCV 78.1 à partir du contrôle de jauge et jusqu'à la fin de l'épreuve.

9.5 Chaque bateau doit porter dans ses voiles un numéro conforme aux règles OSIRIS ou aux règles de sa classe. Lorsqu'un numéro est présent sur plusieurs voiles portées simultanément, il doit impérativement être identique pour toutes les voiles.

10 PARCOURS

10.1 La MINIMAX est une course au large, la zone de course est la méditerranée occidentale limitée à l'Ouest à Gruissan, à l'Est au Lion de Mer de Saint Raphael, au Sud au Golf d'Ajaccio. (Voir annexe 1, zone de course, au présent avis de course)

La zone météorologique concernée couvre les secteurs de LION, PROVENCE, OUEST CORSE.

COURSE 1 : Départ de Port Camargue, passage de la porte de Porquerolles, arrivée à Ajaccio.

COURSE 2 : Départ d'Ajaccio, passage de la porte de Porquerolles, arrivée à Port Camargue.

10.2 Les instructions de course préciseront les heures de fermeture de la porte de Porquerolles et les heures limites d'arrivée pour chacune des courses 1 et 2, ainsi que les modalités pratiques pour d'éventuelles d'escales techniques nécessaires aux concurrents.

10.3 Des parcours de substitution pourront être proposés dans la zone de course annoncée si les conditions météorologiques ne permettent pas d'effectuer les parcours initialement prévus, particulièrement si la course 1 est **interrompue** au passage de la porte de Porquerolles.

10.4 Pour les concurrents en parcours qualificatif à la Transquadra, après le passage de la ligne d'arrivée permettant le classement à la Minimax, le parcours 2 sera allongé de 15 milles environ pour réaliser les 250 milles nécessaires à la qualification. Les informations seront données lors du briefing de départ de la course 2.

11 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

Des pénalités de substitution pourront être établies par le comité de course et par le jury en remplacement des disqualifications pour les infractions autres que celles commises en rapport avec le chapitre 2.

12 CLASSEMENT

12.1 Une course validée est nécessaire pour valider la compétition.

12.2 **Le classement** sera établi sur le temps compensé, temps sur distance avec application du CVL

La flotte sera divisée en 2 groupes en fonction des ratings des concurrents.

La division sera affichée et diffusée avant le départ de la première course

Un groupe Monotype pourra en plus être établi si au minimum 5 concurrents de la même classe effectuent la course.

12.3 **Un classement d'étape** sera établi à l'issue de la course 1

12.4 **Le classement général** sera établi pour chaque groupe constitué par addition des temps compensés de la course 1 et de la course 2

Un classement général de toute la flotte pourra être établi à titre indicatif.

13 BATEAUX ACCOMPAGNEURS

Les bateaux accompagnateurs seront identifiés par leur cagnard et le pavillon du Port Camargue

14 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes aux règles OSIRIS ou aux règles de sa classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

15 EMBLEMENTS

[DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont au port de Port Camargue et au port d'Ajaccio.

16 LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité technique ou du comité de course.

17 PROTECTION DES DONNÉES

- 17.1 Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.
- 17.2 Utilisation des données personnelles des participants** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

18 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

19 PROCLAMATION DES RESULTATS

La proclamation des résultats est prévue **Dimanche 30 Juin à 11 heures**.

Cet horaire pourra être modifié en fonction des arrivées de la course 2. Les informations seront diffusées sur les sites de communications habituels.

Un prix sera remis au premier bateau du classement général de chaque groupe, et des prix pourront être tirés au sort parmi l'ensemble de la flotte.

20 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations : SNGRPC, Au secrétariat Corinne : 04 66 53 29 47

contact@sngrpc.com

Responsable de l'organisation : Alain Goujon : 06 61 72 10 40

ANNEXE ZONE DE COURSE

